

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 23 mai 2023



Présences

32 personnes présentes, dont 29 membres :

- Conseillers communaux : BLAIMONT F., BUSINE Ph. (Bourgmestre), HERMAN J. (Echevin), HOC F.
- Citoyens : AELGOET M., BADOT L., CELANT J-M., COFFERNILS L., COLONVAL J., CORONA-PIRET L., DEFACQZ Ch., DEFFONTAINE-DEURBROECK V., DETRAIT-DEMECKELEER M-C., DEVILEZ W., DOGOT L., DUCHENE Ch., DUJEU D., EECHAUDT L., FAIETA G., FERON O., FRIPPIAT Th., GOSSELIN J-Y., LALLEMAND K., LEDECQ Ph., MAHIEUX M., POSTIAU A., ROMAIN S., TAYMANS F., VAN DER MEIREN E.
- Administration communale : NEVEUX D.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., MAITRE A.

12 personnes excusées, dont 10 membres :

- Conseillers communaux : BINATO L., DELPORTE-DANDOIS M., DI MARIA T., MATAGNE J.
- Citoyens : HENRY E., HEROLD S., MICHAUX F., PAPART V., PARISI B., WEETS G.
- Administration communale : BROUCKE I.
- SPW-DGARNE : NICODEME L.

7 membres absents :

- Conseillers communaux : GLOGOWSKI N., MARCHAL M.
- Citoyens : DECHAINOIS F., GIULIANA P., MORAUX J-M., SOUMILLON P., STAINIER B.

Ordre du jour de la réunion

Première partie à l'attention des nouveaux membres de la CLDR :

1. Présentation du Programme Communal de Développement Rural ;
2. Missions et fonctionnement de la CLDR ;
3. Présentation des projets en convention.

Deuxième partie :

4. Présentation et accueil des nouveaux membres de la CLDR ;
5. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 février 2023 ;
6. Avis de la CLDR sur le Plan Communal de Mobilité ;
7. Etat d'avancement des projets en convention Développement rural ;
8. Communications sur les projets du PCDR ;
9. Divers.

Power-point de présentation de la soirée disponible pour les membres de la CLDR sur www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html

Monsieur BUSINE, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les nouveaux membres de la CLDR invités en **première partie de la réunion (19h-20h)**. Il présente les agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie (Céline Lemaire et Anne Maitre), Madame Neveux (membre de l'administration communale) et Monsieur Herman (échevin de la culture).

1. Présentation du Programme Communal de Développement Rural

La Fondation Rurale de Wallonie présente :

- L'organisme d'accompagnement,
- L'Opération de Développement Rural : définition, processus et coordination des politiques communales,
- Quelques réalisations du premier PCDR,
- Le PCDR 2017-2027 de la Commune de Gerpinnes approuvé par le Gouvernement wallon : élaboration, stratégie et projets. Un résumé leur a été transmis préalablement à la réunion.
- Subventionnement des projets du PCDR,
- Etat d'avancement des projets du PCDR : 12 projets réalisés, 57 projets en cours, 33 projets en attente, 3 projets abandonnés et 2 nouvelles initiatives. Bilan détaillé transmis préalablement à la réunion.

Tous les projets du PCDR vont-ils bénéficier de subsides DR ? Non, seuls certains projets le seront et parfois avec un cofinancement. Mais les projets repris dans ce programme pourront être réalisés via d'autres sources de financement (subsides, appels à projets) et/ou sur fonds propres de la commune. Certains nécessitent peu ou pas de moyens. Actuellement, sur les 12 projets réalisés, aucun n'a bénéficié de subsides DR et sur les 57 projets en cours, seuls 6 bénéficient de subsides DR.

2. Missions et fonctionnement de la CLDR

La Fondation Rurale de Wallonie présente la composition et les missions de la CLDR. Cet organe consultatif, dont les membres sont désignés par le Conseil communal, a pour mission d'assurer l'élaboration et le suivi du Programme Communal de Développement Rural. Ces membres sont représentatifs de la population et défendent l'intérêt collectif.

L'organisme explique ensuite le fonctionnement de la CLDR en présentant le Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR et la charte de convivialité. Les membres avaient déjà reçu le ROI préalablement à la réunion et reçoivent, en séance, la charte de la CLDR de Gerpinnes. La CLDR est tenue de se réunir au minimum de 4 fois par an et un registre de présences est tenu par le secrétariat. Les décisions sont prises par consensus et un quorum de participation est requis pour certaines décisions.

Un « espace réservé aux membres de la CLDR » est accessible via un mot de passe sur le site www.odr-gerpinnes.be. Cet espace permet de consulter les documents utiles (présentations power-point des réunions, comptes-rendus...).

Un nouveau membre s'interroge sur l'article 21 du ROI « *Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.* ». Il existe un conflit d'intérêt lorsque les intérêts personnels et/ou financiers du membre affectent sa participation aux débats de la CLDR qui recherche l'intérêt collectif.

Il est possible de rajouter une fiche-projet au PCDR via la « procédure de réalisation d'un addendum » (une par période de validité de 5 ans). Mais la CLDR est avant tout chargée de suivre et de participer à l'état d'avancement des 105 fiches-projets approuvées par le Gouvernement wallon en 2017.

Les membres échangent autour de la question de l'engagement politique et de l'engagement citoyen.

3. Présentation des projets en convention

Une présentation très succincte (objectifs visés et aménagements envisagés) des 6 projets bénéficiant d'une convention Développement rural, c'est-à-dire subventionnés par une enveloppe budgétaire spécifique de la Région wallonne dédiée à la mise en œuvre de certains projets du PCDR, est faite aux nouveaux membres. Le taux de subsidiation et le suivi administratif d'un projet subsidié en Développement rural est présenté alors que le schéma leur est remis en séance.

Où trouver les projets en convention ? Dans le rapport annuel, les projets y sont regroupés par état (réalisé, en cours, en attente, abandonné et initiatives nouvelles) ainsi que dans l'état d'avancement des projets et sur le site Internet www.odr-gerpinnes.be où on trouve les fiches-projets, les plans et les comptes-rendus des présentations de ces projets à la population.

Les « anciens » membres de la CLDR entrent en séance pour la **deuxième partie de la réunion (à 20h00)**. Monsieur BUSINE, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants.

4. Présentation et accueil des nouveaux membres de la CLDR

La CLDR accueille aujourd'hui **12 des 14 nouveaux membres de la CLDR** (2 étant absents) **désignés par le Conseil communal le 23 mars 2023** : BADOT Lara, CELANT Jean-Michel, COLONVAL Jean, DEFFONTAINE-DEVROECK Valérie, DEVILEZ Willy, DUCHENE Christophe, EECHAUDT Ludo, FERON Olivier, (GIULIANA Pietro), LALLEMAND Karine, MAHIEUX Myriam, ROMAIN Sabine, (STAINIER Benjamin) et TAYMANS François.

La CLDR se compose de 36 citoyens et de 10 représentants du Conseil communal, soit 46 membres. Tous les membres se présentent via un tour de table et reçoivent par écrit la liste actualisée des membres de la CLDR.

Actualisation de la photo des membres de la CLDR :



5. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 février 2023

Les membres de la CLDR **approuvent le compte-rendu de la réunion du 6 février 2023**, sans réserve.

Les membres ont également reçu, en annexe de la convocation, le compte-rendu de la présentation du 6 mars 2023 à la population et à la CLDR de l'avant-projet d'aménagement de la Place Léon Gonthier. Ils n'ont aucune réserve et approuvent donc ce compte-rendu. Monsieur Van der Meiren notifie à la FRW, après la réunion, qu'il lui semble s'être excusé (et non absent) pour cette réunion.

Il n'y a pas eu de PV rédigé pour la séance d'information du 4 avril 2023 de la présentation du projet « actualisation du Plan Communal de Mobilité » aux représentants de la CCATM, de la CLDR et du Conseil communal.

6. Avis de la CLDR sur le Plan Communal de Mobilité

La FRW introduit le point en définissant le PCM, outil d'orientation et de planification qui aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire de la Commune. Un auteur agréé, le bureau d'études AGORA, a été désigné conjointement par la Commune de Gerpinnes et la Commune d'Ham-sur-Heure-Nalinnes pour la rédaction d'un Plan interCommunal de Mobilité comme souhaité par le SPW. La phase 1 (diagnostic) et la phase 2 (définition des enjeux et objectifs) ont été présentées à la population en juin 2022. La phase 3 (programme d'actions, avec 13 fiches-actions pour Gerpinnes) a été présentée à la CLDR-CCATM-Conseil communal le 4 avril 2023 et à la population le 12 avril 2023. L'enquête publique s'est déroulée du 27 mars au 11 mai 2023 sur base des documents consultables sur le site Internet communal.

En janvier 2020, l'avis de la CLDR avait été sollicité sur le prédiagnostic. Aujourd'hui, l'avis de la CLDR est sollicité sur le Plan Communal de Mobilité. Cet avis est à rendre pour le 2 juin 2023, avant l'approbation du PCM le 22 juin 2023 par le Conseil communal. Pour ce faire, les membres ont été invités à participer à l'une de deux présentations par le bureau d'études et à consulter les documents sur le site Internet communal.

Les membres s'interrogent sur la procédure d'approbation du PCM, qui est précisée par Monsieur BUSINE et Madame NEVEUX. Le Collège devra remettre un avis sur le PCM sur base des remarques émises lors de l'enquête publique et des avis des différentes commissions sollicitées. La position du Collège sera transmise au Conseil communal, qui pourra approuver le PCM, soit en l'état, soit sous forme d'approbation conditionnelle mentionnant les modifications à apporter au document. Les délais imposent au Conseil communal de devoir rapidement se prononcer sur le PCM.

Le PCM est un plan stratégique de planification. Il permettra à la Commune d'obtenir des subsides pour la mise en œuvre par la suite de toutes ou de certaines fiches-projets. Cette réflexion globale permet d'objectiver les problématiques et d'appuyer les demandes de projets. Cet outil se concentre sur la circulation des modes doux (piétons, cyclistes) et les transports en commun en vue de réduire la circulation automobile. La rédaction du PCM est subsidié par le SPW Mobilité sur base d'un cahier des charges qui encadre les missions de l'auteur.

Monsieur BUSINE explique que le Collège regrette amèrement que la circulation automobile, en particulier sur la N5 et sur les routes régionales, ne fasse pas partie de l'objet de cette étude. La N5 fera l'objet d'une étude menée par la Commission Mobilité de Charleroi Métropole, regroupant toutes les communes de l'arrondissement. Le travail de l'auteur a permis d'attirer l'attention sur certaines choses intéressantes, que l'étude a pu mettre en évidence. Il mentionne par exemple la recherche de liaisons pour les modes doux, identifiant des tronçons alternatifs à la création de trottoirs le long des voiries régionales.

Remarques et commentaires de la CLDR sur le Plan Communal de Mobilité :

- Les membres regrettent que l'étude de la mobilité sur la N5 et sur les 22 km environ de routes régionales ne fasse pas partie des missions confiées au bureau d'études.

Il s'agit d'une problématique importante pour la mobilité, la sécurité et le cadre de vie des gerpinnois. La circulation automobile n'est pourtant pas oubliée dans le principe STOP, qui prône une hiérarchisation des différents modes de transport et les favorise dans l'ordre suivant : marche à pied, vélos, transports publics, transports privés collectifs et transports privés individuels.

- Les membres sont contre l'annexe « réflexions relatives à la rue de la Blanche Borne » en pages 179 à 182 du rapport et demandent à l'auteur de retirer sa proposition de mettre à sens unique la rue de la Blanche Borne en direction du R3.

La proposition d'encerclement du quartier des Morlières à Loverval s'apparente à faire de ce quartier un « pseudo rond-point » au centre de la N5 et le R3 et nécessite de devoir venir « mordre » sur la forêt des Morlières.

Cette proposition n'a pas été présentée, ni le 4 avril ni le 12 avril à la population. La CLDR regrette l'attitude de l'auteur, qui ne peut ignorer qu'il s'agit d'un point d'attention sensible pour les citoyens.

Cette proposition est contradictoire avec l'objectif de ne pas régionaliser la Blanche Borne. Des milliers de voitures y passent chaque jour et, selon les membres, cette proposition ne réglera pas la problématique. Les conclusions de l'auteur s'appuient certainement sur une étude des chiffres et de la problématique. A noter, la Commune possède deux compteurs de passage et projette d'en acheter deux supplémentaires afin de récolter des données récentes. Il faut régler la problématique bien plus en amont, et résoudre plusieurs problématiques de circulation sur d'autres rues qu'uniquement la rue de la Blanche Borne.

Les membres sollicitent 7 jours supplémentaires pour (re)lire les documents et apporter des avis supplémentaires sur le PCM. **Au terme de ce délai, aucun membre n'avait transmis de remarque ou commentaire personnels.**

Approuvé par les membres de la CLDR le 01 juin 2023

7. Etat d'avancement des projets en convention Développement rural

Création d'ateliers ruraux à Gougnyes – fiche-projet 34 du premier PCDR :

L'auteur a finalisé le cahier des charges en mai 2023. Le Collège peut maintenant approuver le dossier « projet » et le transmettre à la Direction du développement rural (DDR) pour examen. Le Conseil communal pourra alors approuver le dossier « projet définitif » (en juin probablement) et le transmettre à la Ministre de la Ruralité qui donnera l'autorisation de mettre le dossier en adjudication.



Monsieur BUSINE rappelle le projet en montrant les plans :

- Le bâtiment situé en façade accueillera, au rez-de-chaussée, 2 ateliers ainsi qu'un bureau et des sanitaires communs et, à l'étage, une conciergerie avec 2 chambres.
- Le bâtiment annexe situé à l'arrière sera divisé en 4 ateliers.
- Un nouveau bâtiment avec 4 ateliers sera construit à l'emplacement de l'ancien hangar, démoli en 2009.
- Des places de parking et des aires d'entreposage seront aménagés sur le site.
- Les ateliers seront modulables et non aménagés afin d'adapter les volumes et les finitions en fonction des besoins spécifiques des entreprises locataires (un atelier pour un ferronnier, un espace de stockage pour un maçon ou un atelier de boulangerie ne nécessitent pas les mêmes équipements).

Les travaux pour les phases 3 et 4 de ce projet sont estimées par l'auteur à 1.732.000€ ce qui porte l'ensemble du dossier à 2.157.000€ (acquisition du site des anciens ateliers Marcelle en 2005, démolition d'un hangar et étude de pollution en 2011, travaux et frais d'honoraires de l'auteur de projet) La promesse de subsides Développement rural avec un complément UREBA est de 1.582.000€ soit 73% du projet, c'est une très bonne opération conclut le Bourgmestre !

Les baux de location de ces cellules sont limités dans le temps, l'objectif étant de faciliter le lancement de jeunes entreprises ou d'héberger des entreprises durant le temps de leur expansion. Il faudra réfléchir à la gestion de l'infrastructure. Les membres mettent l'accent sur la cyberactivité et l'opportunité de créer un espace de coworking (bureaux partagés) sur l'entité. Les affectations devront être définies en fonction des attentes lorsque le projet se concrétisera réellement. Il faudra être attentif à la cohabitation entre les différentes entreprises au vu de la proximité entre les ateliers afin de permettre le partage des lieux.

Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en Maison de village et aménagement des abords – fiche-projet 1.7 du PCDR :

Le marché pour la désignation de l'adjudicataire des travaux a été lancé le 1^{er} mars 2023. Les offres remises sont nettement supérieures à l'estimation des travaux faite par l'auteur de projet (654.000€). C'est pourquoi la Commune a introduit une demande de compléments d'informations auprès des entrepreneurs et met en œuvre la procédure négociée.

La Commune a été informée ce mois-ci que le riverain de la salle avait introduit « une requête en annulation au Conseil d'état » contre l'arrêté de subventionnement (convention-réalisation) octroyée par le Gouvernement wallon pour la salle des Guichoux.

La demande de subsides UREBA est toujours en attente. Le projet s'élèverait, selon les estimations, à 915.000€ avec un subside de 480.000€, soit 52% de subsides.

N'aurait-il pas fallu gonfler le montant du projet lors de l'estimation de départ pour obtenir plus de subsides ? C'est seulement depuis la circulaire ministérielle d'octobre 2020 que le montant de l'estimation de la fiche-projet est extrêmement importante. Depuis, « *le montant total du subside octroyé par projet ne pourra pas dépasser de plus de 20% le subside estimé sur base de la fiche-projet annexée à la convention-faisabilité. Tout dépassement budgétaire supplémentaire sera à charge de la Commune.* ». Mais en 2018, cette information n'était pas connue, le montant des subsides n'était pas plafonné de la même manière.

Création d'une maison multiservices à Gerpinnes-centre – fiches-projet 2.12 et 3.4 du PCDR :

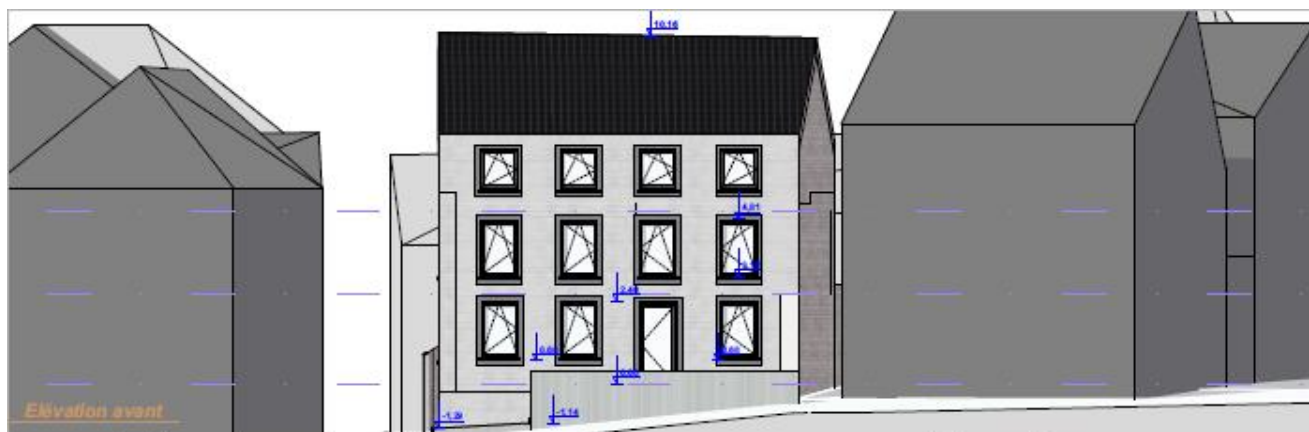
En date du 26 avril 2023, la Commune a reçu une réponse négative de la part de la Ministre DE BUE concernant la subsidiation par le Commissariat Général au Tourisme d'une partie de l'acquisition et des aménagements. La Ministre met en avant le « *cadre budgétaire contraint que nous connaissons au niveau des investissements en*

équipement » et que « la part du tourisme dans ce projet est par ailleurs trop peu développée pour justifier un investissement prioritaire sur ce dossier ». La Commune regrette avoir dû attendre 39 mois pour se voir signifier un refus.

La procédure Développement rural permet d'octroyer plus de subside en cas de désistement d'un pouvoir co-subsidant. La part de subsides CGT pour l'acquisition (57.000€) ne pourra pas être prise en charge rétroactivement par la DDR. Par contre, la part de subsides CGT pour les aménagements (65.000€ + 20%) devrait pouvoir être prise en charge par le DR. La décision est en attente de signature.

De plus, le montant total du subside ne pouvant pas dépasser de plus de 20% le subside estimé sur base du montant inscrit dans la convention-faisabilité (lire plus haut), les subsides DR seraient plafonnés à 389.000€ pour ce projet, soit 39% selon les estimations actuelles.

La réunion du comité d'accompagnement avant-projet s'est tenue le 9 mai 2023. Par rapport à l'avant-projet présenté à la population en janvier 2023, l'auteur a modifié les baies en façade, comme demandé par les habitants (4 travées plutôt que 5) et l'accessibilité PMR pour l'accès à la pièce surélevée au rez-de-chaussée devra être budgétisée (monte-escalier ou rampe d'accès par le jardin). Il n'y a pas eu de remarque sur l'avant-projet et sur l'estimation des travaux. La Commune attend donc l'approbation de l'avant-projet par la DDR.



Même si le CGT ne subventionne pas ce projet, un local spécifique sera dédié au Syndicat d'Initiative et une vitrine des produits du terroir (sans vente) tenue par le SI y sera aménagée. En effet, les subsides DR ont été octroyés pour la mise en œuvre des fiches-projet 2.12 et 3.6 du PCDR via la « création d'une maison multiservices, par l'acquisition d'un bâtiment dans le centre de Gerpinnes, regroupant l'accueil du Syndicat d'Initiative, deux salles d'exposition temporaire, une vitrine des produits locaux et d'artisanat ainsi que plusieurs locaux polyvalents ».

Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpinnes (phase 2 – démolition et aménagement) – fiche-projet 3.6 du PCDR : La réunion du comité d'accompagnement avant-projet s'est tenue le 9 mai 2023. Il n'y a pas eu de remarque sur l'avant-projet et sur l'estimation des travaux. La Commune attend donc l'approbation de l'avant-projet par la DDR.

Budget participatif – subvention Développement rural : La mise en œuvre des 7 projets avance bien. Un projet a déjà été réalisé en avril, le projet « des bancs, espace d'échange à la rue Tienne à Villers-Poterie ». D'autres projets sont programmés pour l'été 2023 : « Des bancs, des fleurs et des poubelles pour Fromiée », les boîtes à livres (emplacements déterminés), les plaques pour les sentiers (panneaux en commande). Pour le projet de Frutipresse : création future d'une ASBL pour l'achat et la gestion ; convention pour le stockage et l'animation. Pour l'itinéraire découverte : itinéraire et recherche de devis en cours. Pour le skatepark : au

ballodrome d'Acoz, le cahier des charges a été validé par le Collège et le marché public sera lancé en juin 2023.



Aménagement de la Place d'Acoz – fiches-projet 3.17 du PCDR : Le projet a été soumis à la signature de la Ministre lors de la session d'approbation d'avril 2023. La Commune est dans l'attente de connaître la décision de la Ministre Tellier.

8. Communications sur les projets du PCDR

Aménagement de la Place des Combattants – fiches-projet 1.1, R.15 et R.19 du PCDR : Monsieur BUSINE présente le plan des aménagements effectués, sur fonds propres, sur la Place des Combattants en mai 2023. Ceux-ci visent à empêcher le parking sauvage et ainsi garantir l'accessibilité aux services de secours, l'accessibilité des PMR et le stationnement limité (corbillards et véhicules de livraison), à augmenter l'espace public devant les deux commerces HORECA, à limiter la vitesse des véhicules et ainsi améliorer la convivialité sur la Place des Combattants et la sécurité des piétons. Les aménagements ont été réalisés avec peu de moyens (achats de bacs à fleurs et de bollards) sur fonds propres. Ceux-ci peuvent facilement être déplacés pour ouvrir l'espace à l'occasion des festivités.



Création d'un RAVeL entre Acoz et Mettet– fiche-projet 1.3 du PCDR : La passerelle en acier corten (matériau brun-rouille qui rouille naturellement et s'autoprotège) arrivera à Gerpinnes de nuit le 28 juin et sera placée le 29 juin. Il s'agit d'une seule pièce de 17 tonnes. Le placement sera ouvert à la population, avec des règles de sécurité. La passerelle et la rampe permettront de créer un échangeur reliant la ligne 137 et la ligne 138 à Acoz.



9. Divers

Les habitants de Loverval ont pris le temps d'analyser le dossier de **BHNS – Bus à haut niveau de service** et de rédiger un avis afin d'introduire un recours contre l'avis du fonctionnaire délégué qui a octroyé le permis d'urbanisme.

Mise à l'honneur de Pol SOUMILLON et Letizia CORONA-PIRET, membres de la CLDR ayant participé à un groupe de travail de Gerpi'Nature (ex-PCDN) sur le « groupe du site pédagogique : jardin naturel pilote ». Monsieur SOUMILLON a par ailleurs organisé la visite de son rucher à Gougny lors de la journée de l'Environnement, de la Mobilité et de l'Energie. Cet apiculteur s'est spécialisé dans la lutte contre le frelon asiatique, qui est une menace pour les abeilles et donc pour la biodiversité.

Il n'y a pas encore de date fixée pour la **prochaine réunion de la CLDR**. Cela sera en fonction des avancées des projets du PCDR. Il n'y a pas de jour fixe pour l'organisation des réunions (lundi, mardi, mercredi ou jeudi vers 19h30). Celles-ci sont fixées en fonction des disponibilités des agendas et des salles.

Monsieur BUSINE, Bourgmestre et Président de la CLDR, conclut la réunion.

Céline LEMAIRE et Anne MAITRE,
Fondation Rurale de Wallonie